



MAIRIE DE LAIZ

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06 avril 2018

Nombre de
Conseillers :

En exercice : 12
Présents : 10
Votants : 10
Excusé(e)s : 2

L'an deux mille dix-huit, le 06 avril et à 19H00, le CONSEIL MUNICIPAL légalement convoqué le 27/03/2018, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yves ZANCANARO, Maire

Etaient présents : M. ZANCANARO, Mme GAUDEMER Nelly, Mme GUYOT Annie, M. BOUCHOUX Gilbert, M. SCHAUVING Sébastien, M. BODIN Jean-Claude, M. BLOUZARD Robert, Mme MARECHAL Annie, Mme GAULIN-POIZAT Isabelle, M. DESPLANCHES Fabrice,

Etaient excusé(e)s : Mme SIRI Sylvie (procuration à Mme GAUDEMER)
Mme BERNOLLIN Catherine (procuration à Mme GUYOT Annie).

Secrétaire de séance : M. BOUCHOUX Gilbert

N°18-22 – DROIT DE BRANCHEMENT AU RESEAU DES EAUX USEES

Le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer au sujet de la participation pour droit de branchement au réseau d'assainissement public à compter du 06 avril 2018. Il rappelle aussi que les tarifs actuels datent du 26/03/2010.

Le Conseil Municipal, , à la majorité :

Pour : 8

Contre : 1

Abstention : 1

après avoir entendu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré :

FIXE le droit de branchement au réseau d'assainissement public de la commune comme suit :

- 3000 € pour toute création d'un nouveau logement d'habitation
- 3000 € pour toute création de bâtiment autre qu'à usage d'habitation.
- 1 500 € pour tout logement ou bâtiment existant, ne faisant pas l'objet d'un permis de construire, et se raccordant au réseau public.

En outre, le Maire précise que :

Toute construction nouvelle ou bâtiment existant doit être raccordé au réseau si celui-ci est existant au droit d'un point quelconque de la propriété.

Les travaux nécessaires au branchement des constructions dont les permis seront délivrés après le 06 avril 2018, sont à la charge du pétitionnaire sous contrôle des services de la mairie.

Le montant du droit de branchement au réseau des eaux usées sera porté sur les arrêtés de permis de construire délivrés à compter du 06 avril 2018.

Fait à Laiz, le 06 Avril 2018

Le Maire,
Yves ZANCANARO

Copie : Trésorerie Saint-Laurent-sur-Saône
Service ADS CA3b – Pôle de Monterevel
S.D.E.I. – service facturation

Ainsi fait et délibéré à Laiz
Reçu en Préfecture le
Exécutoire le

